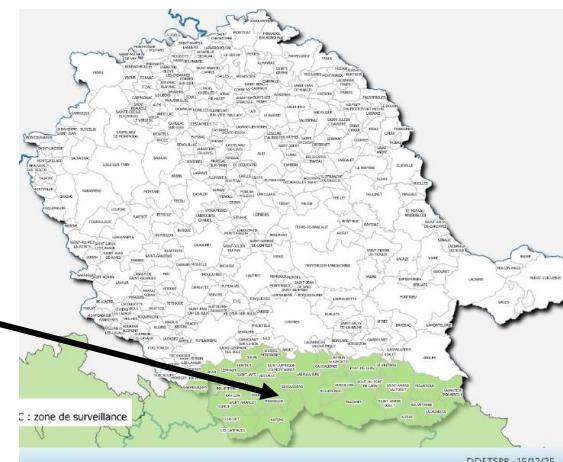


DNC : MOUVEMENTS dans le Tarn

Je suis en **Zone Réglementée au Sud du TARN**

- Entrée de bovin en élevage : **NON autorisée**



- Sortie de bovins :

- Elevage : **NON autorisée** (sauf dérogation seulement à l'intérieur de la ZR)
- **Abattoir (de proximité, dans toute zone) : autorisée avec LPS***

Laissez-passer sanitaire à demander : sur site internet « Mes Démarches simplifiées »

A avoir avant de faire la demande en ligne :

- ✓ L'attestation de la visite du vétérinaire (délivrée dans les 72 h avant départ)
- ✓ L'attestation du transporteur

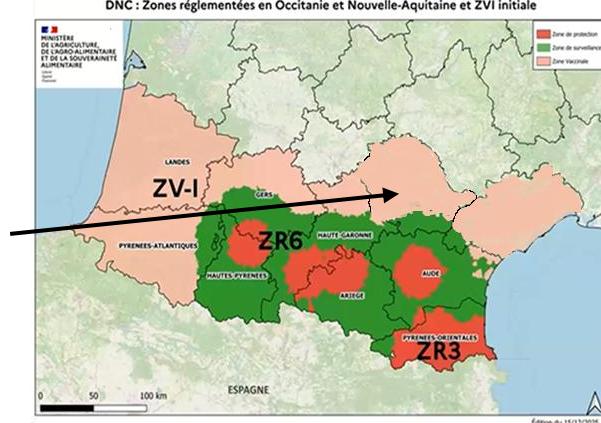
* (*tous les éleveurs de la zone ont eu la procédure par mail*)



DNC : MOUVEMENTS dans le Tarn

Je suis en **Zone Vaccinale = Tarn sauf 38 communes du sud**

- Entrée de bovin en élevage : **autorisée** (sauf animaux provenant de Zones Règlementées vertes et rouges).
Les animaux introduits devront être vaccinés.
- Sorties de bovins :
 - **Elevage :**
 - **autorisé** seulement au sein de la **zone vaccinale rose**
 - **NON autorisé** vers les Zones Règlementées vertes et rouges et vers les départements en Zones Indemnes (plus au nord) y compris export
 - **Abattoir :**
 - **Si abattoir en zone vaccinale** (Puylaurens, Castres): **autorisé**
 - Si abattoir en Zone Règlementée (ZR) : **autorisé avec LPS***
 - Si abattoir en Zone Indemne : **autorisé avec attestation du vétérinaire datant de moins de 48h. Transport direct abattoir sans rupture de charge et abattage dans les 24 h.**



Laissez-passer sanitaire à demander : sur site internet « Mes Démarches simplifiées »

A avoir avant de faire la demande en ligne :

- ✓ L'attestation de la visite du vétérinaire (délivrée dans les 72 h avant départ)
- ✓ L'attestation du transporteur

* (tous les éleveurs de la zone ont eu la procédure par mail et vous pouvez trouver tous les documents sur le site internet de la préfecture)



DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

MESURES DE PRÉVENTION VIS-À-VIS DE LA DNC

- Limiter au maximum les déplacements d'animaux
- Surveiller quotidiennement vos animaux
- restreindre l'accès de votre élevage
- exiger la plus grande rigueur des intervenants extérieur
- Stocker les cadavres en containers étanches ou protégé au maximum des éléments extérieurs
- Gérer au mieux les stomoxes/taons
- Réduire au maximum les gîtes larvaires



GDS
Gers
L'action sanitaire ensemble Hautes-Pyrénées

MESURES DE BIOSECURITE



Mains propres et désinfectées



Vêtements propres ou à usage unique



Bottes propres et désinfectées



Matériel à usage unique



Limiter les mouvements des animaux



Utiliser une zone dédiée pour l'équarrissage



Garer les véhicules à l'entrée de l'exploitation vitres fermées



Eloigner le fumier des zones d'élevages



Gérer au mieux les stomoxes et taons

Pour vous et pour les personnes intervenant sur votre exploitation, veillez à respecter les recommandations ci dessus